

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-114-1906 nommant un écrivain auxiliaire au greffe.

n° 32-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance érgauque du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884; Allendu qu'il y a lieu de reprendre à M. Nocels, le inalériel de toilette, cabinets. cie... destinés à Fuménagement du Pavillon Intercolonial de l'hôpital et dont il avant donné précédennnent décharge à M. le Chef du Service des Travaux Publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une Commission composée de : M. le Secrétaire Général, Président ; M. le chef du 2e bureau du Secrétariat Général ; M. le chef du service de Santé ; M. le chef du service des Travaux Publies. membres. est nommée à l'effet de recevoir s'il y a à lieu, le matériel des liné à l'aménagement du Pavillon Intercolonial de l'Hôpital et dont M. Nocelo, entrepreneur avait pris priniutivement charge. Art. 2. Cette Commission se réunira sur la convocalion dé son Président. Art 3. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.